

# RESSOURCES HUMAINES

Les sociétés d'assurance encouragent la formation des salariés

## Evolution du budget formation de 61% en 2013

Les dépenses enregistrées en matière de formation par les compagnies d'assurance pour l'année 2013 sont estimées à 262 587 900 de DA, soit une évolution de 61% par rapport à l'année 2012.

En sa qualité de premier recruteur du secteur et du fait de sa position de leader incontesté du marché, la SAA a déployé un budget de 55 888 000 de DA pour le volet formation de ses employés. ce qui place cette société dirigée par M. Sais Nacer, en pôle position des compagnies qui déboursent le plus dans ce domaine. Juste derrière la SAA, on trouve, successivement, la CAAR et la CNMA avec, respectivement, un portefeuille de 45 854 000 et 42 507 000 DA. Pour 2013, le coût total de la formation dans le secteur, en cycle long, est estimé à 113 990 milliers DA. La

CNMA a investi le plus en ce sens avec 42 344 000 DA. Juste après, et avec un montant de près de la moitié (20 471 000 DA), pointe la CAAR. Puis, c'est à la CAAT de clôturer ce podium avec 10 126 000 de DA.

En ce qui concerne le montant total déboursé pour les formations de cycle court, il est de 91 695 000 DA. La SAA, la CAAR et AXA dommages en représentent la moitié. Il est à rappeler que l'Etat est massivement impliqué dans l'action de formation. En effet, l'Algérie fait partie des pays ayant investi de manière forte dans ce domaine. Sur le niveau professionnel, les pouvoirs publics obligent les entreprises et les sociétés à participer au financement par une taxe annuelle de 0.5% destinée à l'apprentissage et 0.5% pour la formation et ce, en référence de la masse salariale (les dispositions du décret 98-149).

# LU POUR VOUS

## LA PROFESSION D'EXPERT EN ASSURANCE

Tout d'abord avant d'examiner l'histoire de ce métier au sein de notre industrie, en l'occurrence l'industrie des assurances, il faut savoir que le métier d'expert n'est pas né avec l'assurance, puisque avec la naissance des sociétés, les experts avaient pour rôle de retirer du commerce tous les ouvrages qui n'étaient pas loyaux, toutes les œuvres qui ne respectaient pas les règles édictées et toutes celles qui offraient des maléfices. Avec le développement de la profession, les institutions judiciaires ont fait appel aux experts afin d'apporter leurs concours technique aux magistrats dans la solution des litiges.

Qu'est-ce qu'un expert ? Un peu de sémantique.

Le dictionnaire P.E. Littré donne du terme expert la définition suivante :

« Expert : adjectif : qui a, par l'expérience, acquis une grande habileté dans un métier, dans quelque chose.

Substantif masculin : terme de

jurisprudence. Nom donné à des hommes qui, ayant la connaissance acquise de certaines choses, sont commis pour les vérifier et pour en décider. »

Pour le dictionnaire alphabétique et analogique de langue française de Paul Robert, l'adjectif expert apparaît au XIII<sup>e</sup> siècle où il est orthographié Espert avec pour origine latine expertus, et a pour signification « qui a de l'expérience, par la pratique, acquis une grande habileté ». Pour ce dictionnaire, ce terme présente un grand rapport avec les adjectifs adroit, habile, expérimenté (ex : « un technicien expert »), bon, capable, compétent (ex : « il est expert dans cet art, dans cette science ») averti, connaisseur, instruit, savant.

A partir d'expert, deux termes sont formés :

Expertement, adverbe apparu en 1839 et qui signifie « d'une manière experte ». Expertise, substantif féminin qui, pour Littré et Robert,

est en premier lieu un terme de jurisprudence portant le sens de « visite et opérations d'experts » et « mesure d'instruction par laquelle des experts sont chargés de procéder à un examen technique et d'en exposer les résultats dans un rapport ». Ce mot dont le verbe est « expertiser » serait, pour Littré, « faire une expertise », et, pour Robert, « soumettre à une expertise ». Signalons que depuis quelques années, le mot expertise n'est plus seulement employé dans le sens de mesure d'instruction technique effectuée par un expert mais, aussi, dans celui d'expérience professionnelle. C'est ainsi qu'on dit, aujourd'hui, que telle personne « a une expertise » dans tel domaine.

Dans le domaine des assurances, le rôle de l'expert, appelé aussi expert en assurance, consiste à intervenir dans plusieurs branches de l'assurance dommages (incendie, dégâts des eaux, vol, risques technologiques, catastrophes naturelles,...*Suite en page 6*

...Suite de la page 5

construction, etc.), avant le sinistre c'est-à-dire à la souscription d'un contrat d'assurance et après la survenance du sinistre.

Pour sa part, le glossaire des termes d'assurances, publié par le CNA et consultable sur [www.cna.dz](http://www.cna.dz), les mots expert et expertise ont la signification suivante :

Expert : Personne choisie pour ses compétences et ses connaissances techniques, et chargée de faire des examens, constatations et évaluations de biens ou de dommages.

Sa mission consiste à éclairer les personnes qui l'ont engagé sur une question exigeant des connaissances techniques déterminées et livrer ses appréciations dans le domaine.

Expertise : Mission d'information et/ou d'évaluation par laquelle une personne ayant des compétences techniques appropriées est chargée de chiffrer la valeur d'un bien ou le montant d'un préjudice,

# LU POUR VOUS

ou de déterminer les causes et les circonstances d'un sinistre, signification donnée dans les deux langues française et arabe.

D'autres dérivés du mot, précédemment cité, sont disponibles sur le site Assural susmentionné, précisément dans la rubrique publications du CNA.

Trêve de définitions, nous vous faisons découvrir, comme à l'accoutumée à travers notre rubrique LU POUR VOUS, un ouvrage scrupuleusement choisi parmi d'autres ouvrages de références que possède la bibliothèque du CNA. Il s'agit d'un manuel de Serge Pinguet intitulé : « LES EXPERTS & L'EXPERTISE D'ASSURANCE » publié aux éditions L'ASSURANCE. Aussi, il est l'auteur de plusieurs écrits et connu notamment des milieux professionnels en France comme la FFSA, l'APSAD, etc.

Cet ouvrage évoque les experts d'assurance à travers leur histoire,

l'organisation de leur profession, la nature du contrat qui les lie à leurs clients, les responsabilités qu'ils encourent. Il traite aussi des procédures et des connaissances juridiques qui sont nécessaires et utiles à l'expert. Il s'intéresse aux divers rôles qu'ils peuvent jouer, comme c'est le cas dans l'arbitrage, l'expertise judiciaire, dans l'évaluation des dommages ou dans la détermination des indemnités. Suivi d'une bonne partie documentaire comprenant de nombreuses annexes (lettres types, indices, modèles utiles à l'activité d'expert. Cet ouvrage vous sera utile si vous débutez dans l'expertise d'assurance ; si vous vous interrogez sur les experts et l'expertise d'assurance ; si vous êtes curieux de découvrir cette activité ; et, enfin, si vous voulez embrasser cette profession.

Pour rire

## Le meilleur des perles des assurances

La rubrique LU POUR VOUS vous fera découvrir, à chaque numéro du Bulletin des Assurances, des anecdotes loufoques envoyées aux compagnies d'assurances par des assurés peu habitués à raconter par écrit leurs petits et gros problèmes. Jean Pierre Pernault (présentateur du journal de 13h sur la chaîne de télévision française TF1) a rassemblé les lettres sélectionnées par la Fédération Française des Sociétés d'assurances et en a fait un recueil, disponible en Bibliothèque, qu'il a intitulé « Le meilleur des perles des assurances » paru aux éditions J'ai lu.

En Voici une :

« Pour l'instant je n'ai aucune assurance chez vous, sinon celle de votre considération distinguée ». Ou encore :

« Je reconnais que j'ai pris cette rue en contresens, mais je ne vois pas pourquoi l'autre conducteur on a fait tout un drame : si on avait retourné le panneau de sens interdit, c'est lui qui aurait été dans sont tort ».

# Bulletin des Assurances

Numéro 31 2<sup>ème</sup> Trimestre 2015

## EDITORIAL

### L'EFFORT À FAIRE

L'investissement des assureurs dans le marketing, la publicité et la communication – sur divers supports médiatiques – est, certes, en progression mais, il demeure très loin de ses réelles capacités et du rang qu'il pourrait occuper, celui de leader en l'occurrence, comme cela est souvent le cas dans les pays développés.

En effet, selon les résultats rendus publics d'une récente étude réalisée par IMMAR Research and consultancy, le secteur des banques, finances et assurances en Algérie, durant les trois premiers mois de 2015, n'est point sur le podium des plus gros annonceurs publicitaires (sur les chaînes de télévision, de radio et, enfin, dans la presse écrite nationale), puisque dépassé largement par le trio télécommunications, agroalimentaire et automobile.

A titre d'illustration, et pour le seul support de la presse écrite, la publicité du secteur financier (banques et assurances) n'est que de 4,18%, loin derrière les télécommunications (40,36%) et l'automobile (27,25%). Pourtant le marché national global de la publicité a connu, durant le premier trimestre 2015, un bond considérable de 42% par rapport à la même période en 2014.

La seule stagnation du chiffre d'affaire du secteur des assurances, durant la même période, n'explique pas tout. Il y a forcément une attitude meilleure à adopter par le secteur des assurances pour rendre ses ambitions au même diapason, à ce propos.

L'effort en question peut se voir dérouler sur la tragique situation de l'accidentologie. Durant les 365 jours de l'année écoulée, 2014 en l'occurrence, 365 décès de plus (qu'en 2012) ont été enregistrés dans les accidents de la route. Un véritable drame que la sensibilisation et la prévention pourraient atténuer un tant soit peu.

Cependant, il est à noter que les efforts considérables fournis par les sociétés sur d'autres volets, comme c'est le cas de la formation de leurs salariés qui a connu, à titre d'illustration, une augmentation significative de 61% en 2013.

Il est parfois des situations desquelles bien des leçons sont tirées pour mieux appréhender l'avenir. Et l'assurance n'y échappera guère. Pour cela, l'humanité a pu découvrir l'expertise, depuis le XIII<sup>e</sup> siècle déjà ! L'effort à faire est multiple et multidimensionnel.

CNA



المجلس الوطني للتأمينات  
CONSEIL NATIONAL DES ASSURANCES

01, LOT SAID HAMDINE - BIR MOURAD RAIS - ALGER  
TEL: 021 60 52 74 à 76 - FAX: 021 60 52 82  
WEB: [www.cna.dz](http://www.cna.dz) - E-MAIL: [contact@cna.dz](mailto:contact@cna.dz)

## SOMMAIRE

EDITORIAL :  
L'effort à faire  
-Par BENBOUABDELLAH  
Abdel Hakim.

RISQUE :  
Accidents de la circulation durant la  
période 2012-2014  
Le nombre de blessés en baisse, le  
nombre de morts en hausse  
-Par Mazou Walid

CHIFFRES :  
Evolution de l'emploi dans le secteur des  
assurances  
-Par ZENIKHRI Mourad.

CHIFFRES :  
Secteur des assurances :  
Une quasi-stagnation pour le premier  
trimestre 2015  
-Par DDAM

RESSOURCES HUMAINES  
Les sociétés d'assurance encouragent la  
formation des salariés  
Evolution du budget formation de 61%  
en 2013  
-Par ZENIKHRI Mourad

LU POUR VOUS  
La profession d'expert en assurance  
-Par KERROUCHE Rabea

LU POUR VOUS  
Pour rire  
-Par KERROUCHE Rabea

Coordination  
HAMIDOUCHE Younes  
Conception et réalisation  
ZENIKHRI Mourad



# RISQUE

ACCIDENTS DE LA CIRCULATION DURANT LA PÉRIODE  
2012-2014 :

**NOMBRE DE BLESSÉS EN BAISSÉ, NOMBRE DE MORTS EN HAUSSE**

Que de familles entières endeuillées ; que de personnes traumatisées à vie. Que de bilans alarmants établis annuellement ; que d'espoir en perspective pour que nos routes ne soient plus jamais des tombes à ciel ouvert. Que de bilans d'hécatombes – empoisonnant, malheureusement, le vécu des Algériens- qui ne cessent d'être rapportés quotidiennement par nos médias à l'heure de grande écoute. Que d'ébauches de solutions, que de mesures mises à exécution visant à contenir ce fléau dévastateur. Que de causes aussi diverses les unes que les autres sont brassées, à l'extrême et présentées comme étant la source d'un mal auquel nous avons des difficultés à trouver le remède adéquat vu la hausse du nombre d'accidents enregistré annuellement, charriant dans leur sillage mort et désolation à travers nos wilayas où nul recoin de notre territoire n'est épargné. A quelle wilaya pourrait être décernée la palme « rouge sang » pour ces trois dernières années ? La wilaya d'Alger ? Sétif ? Pourquoi s'abstenir de citer d'autres wilayas ? A l'exemple de Batna qui les talonne toutes deux et semble prête pour gagner ce semblant de course effrénée à un bien macabre podium. Que pouvons-nous dire ou ajouter à ce qui n'a pu être dit et ressassé à longueur d'année sur les réelles causes de ces accidents où l'homme, à bien analyser, est toujours le plus en vue, en ces cas-là. Aussi, suivra ci-dessous un tour d'horizon à l'effet de situer la

dimension grandeur nature de ce fléau qui est parvenue à s'imposer malgré des efforts à formes multiples qui sont menés pour le contenir. A cet égard, et en nous basant sur les données recueillies tout au long des 03 dernières années, nous relevons, tout de go, que la situation, au lieu de s'améliorer, a encore empiré. Et pour cause :

- Le nombre d'accidents bien qu'ayant diminué, en passant de 42477 durant 2012 à 40101 accidents en 2014, a engendré la mort de 4812 personnes, l'an dernier, soit une augmentation de 365 décès par rapport à l'année de référence. Ce qu'il faudrait souligner, aussi, c'est la diminution du nombre de blessés avec un écart de 3878 cas. Seule cette tendance autorise d'être quelque peu optimiste ;
- Le classement des 10 premières wilayas ayant cumulé le plus d'accidents, entre 2012 à 2014, montre qu'il n'a pas connu un changement notable puisque c'est toujours :
  - La wilaya d'Alger qui occupe la première place avec pas moins de 7102 accidents durant cette période ;
  - La wilaya de Sétif, avec un total de 6259 accidents, qui se trouve en deuxième position ;
  - La wilaya de Batna rejoint le groupe de tête, en troisième position, avec 4373 accidents ;

Considérant le facteur humain des accidents de la circulation, il est tout à fait logique de savoir, entre autres, que :

- S'agissant des principales causes d'accidents de la route,

enregistrés de 2012 à 2014, nous remarquons que le facteur humain est responsable dans la presque totalité des cas avec un taux dépassant la barre de 90 % ;

- L'état de véhicule avec une infime proportion de 4 % est loin d'être une cause majeure dans ce fléau d'accidents de la circulation ;
- L'environnement de manière générale avec 3 % seulement ne peut ni constituer ni être considéré comme un facteur ayant grande influence et que l'on peut d'ailleurs certainement prendre en charge ;

Au sujet des types de véhicules les plus impliqués, nous relevons que :

- Les véhicules de tourisme représentent un peu moins de 76% comme taux moyen des 03 années, ce qui est considérable ;
- Les motos qui viennent en deuxième position avec 14.30 % montrent, si besoin est, quelles dépassent la catégorie camions, laquelle enregistre un taux de 4.04 %, certes faible mais, causant certainement des décès plus nombreux ;

A quelle catégorie de conducteurs incombe la plus grande part de responsabilité de ces accidents ? A ce titre, nous relevons les :

- chômeurs avec un taux situé autour de 24 %, occupent la première place au même titre que les non identifiés (Autres) ;
- conducteurs professionnels viennent en deuxième place avec, toutefois, un taux de 17 %.
- fonctionnaires occupent la troisième place avec environ 15 %.

# CHIFFRES

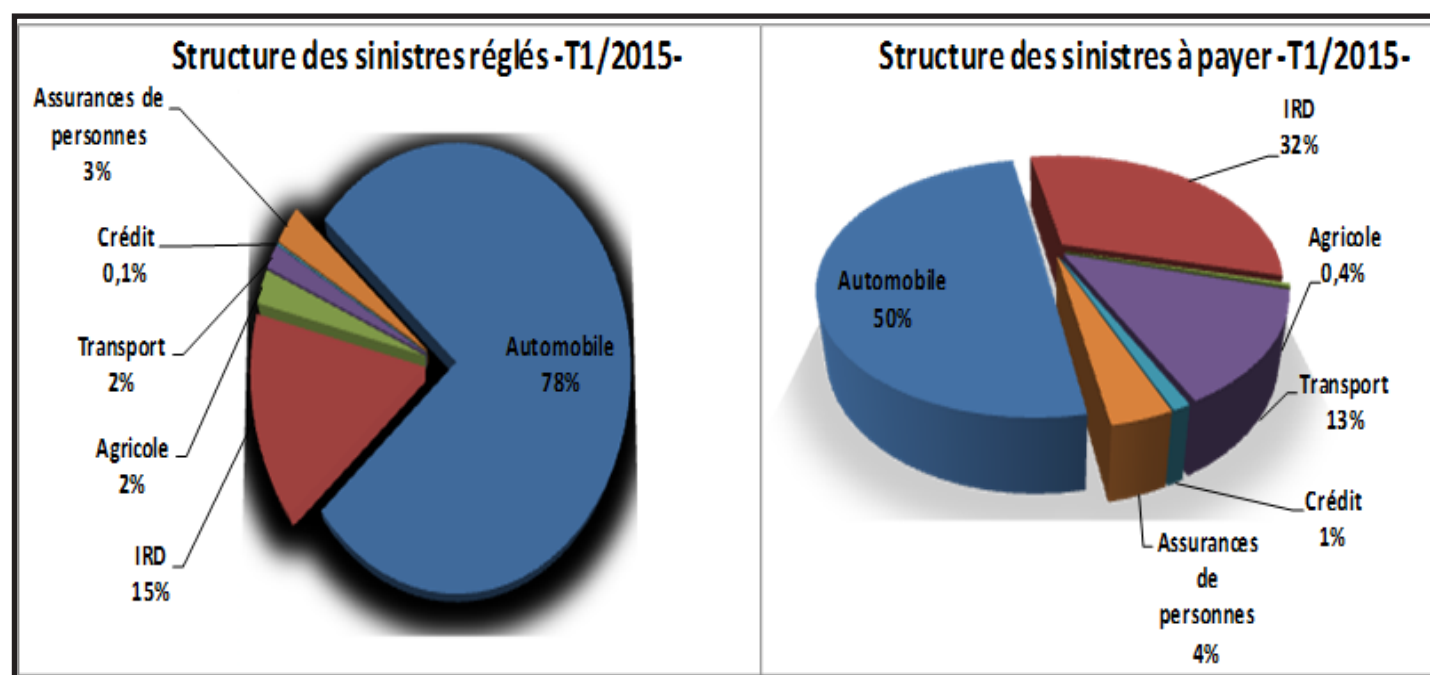
**SECTEUR DES ASSURANCES :**

**UNE QUASI-STAGNATION POUR LE PREMIER TRIMESTRE 2015**

La production réalisée par le secteur des assurances (y compris les acceptations internationales de la CCR) durant le 1er trimestre 2015, est estimée à 33,9 milliards de dinars contre 34 milliards de dinars à la même période en 2014 soit une légère régression de 0,1%. Cette production est détenue à 92,5% par les assurances de dommages et 6,7% par les acceptations internationales représentent 0,8% du total du chiffre d'affaires du secteur. Le chiffre d'affaires des assurances de dommages

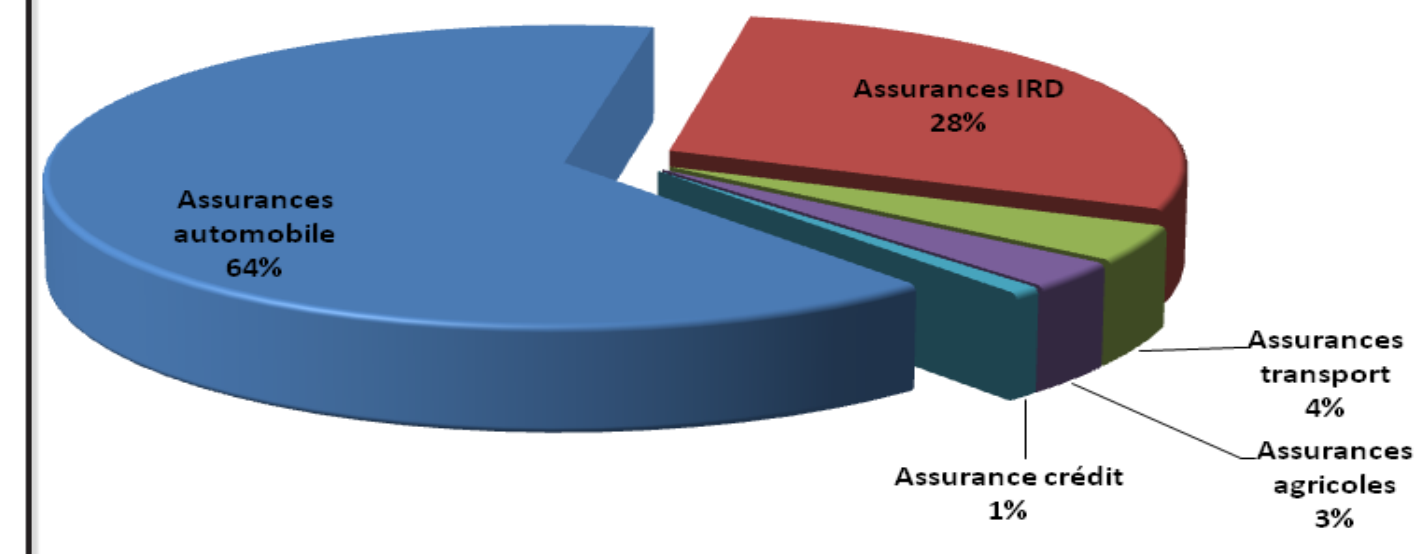
Le chiffre d'affaires des assurances de dommages s'élève à 31,5 milliards de DA, en régression de 1,2% comparativement au premier trimestre de l'exercice de l'année précédente. Elle régresse de 7,6% par rapport à la même période de l'année précédente. De même pour l'assurance « transport » qui baisse de 19,1% comparativement au premier trimestre de l'année 2014. La branche transport occupe 3,8% du chiffre d'affaires des assurances de dommages. Les assurances de personnes totalisent 2,3 milliards de DA de chiffre d'affaires, soit un accroissement de 18,7% comparativement aux résultats du premier trimestre de l'année précédente. Cette activité est prédominée

La branche « IRD » détient 28,4% du portefeuille des assurances de dommages. Elle régresse de 7,6% par rapport à la même période de l'année précédente. De même pour l'assurance « transport » qui baisse de 19,1% comparativement au premier trimestre de l'année 2014. La branche transport occupe 3,8% du chiffre d'affaires des assurances de dommages. Les assurances de personnes totalisent 2,3 milliards de DA de chiffre d'affaires, soit un accroissement de 18,7% comparativement aux résultats du premier trimestre de l'année précédente. Cette activité est prédominée



# CHIFFRES

**Structure des assurances de dommages au premier trimestre 2015**



à 36,2% par la branche « vie-décès ». Cette dernière est en évolution de 53,8% par rapport à la même période de l'année 2014. La plus forte progression est constatée au niveau de la branche « maladie », soit

un taux de 355,7%, suite à la souscription d'un contrat en « complémentaire santé ».

Le stock des sinistres à payer atteint 67,7 milliards de dinars.

Au titre du premier trimestre 2015, le montant des sinistres réglés du secteur des assurances

**Structure des assurances de personnes au T1-2015-**

